



SYNDICAT NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

"Quand je revendique, ce n'est pas pour détruire".

ET DES PATS DES SDIS DE FRANCE

Saint Laurent Blangy, le 31 mai 2010

Monsieur Robert CABE
Association des Départements
de France
6 rue Dugury Trouin
75006 PARIS

Info-S.P. 24 H. sur 24 :
Tél. 03 21 55 90 08
Journal : Pleins feux

Réf. : PB/AL/2010-080

Objet : rencontre du 27 mai 2010

Monsieur le Président,

Nous faisons suite à notre rencontre du 27 mai dernier au cours de laquelle nous avons pu faire part de notre position quant aux emplois supérieurs de direction (ESD) et nous vous en remercions.

Nous vous confirmons ci-dessous les cinq points essentiels que nous avons pu développer avec vous :

1. Les représentants du SNSPP-PATS ont insisté sur la nécessité de traiter la réforme de la filière dans sa totalité et de ne pas se limiter aux E.S.D. Dans le cas contraire, le SNSPP-PATS voterait contre le projet de texte lors de sa future présentation devant les commissions ad hoc.

2. Le SNSPP-PATS réaffirme la place prioritaire et prépondérante que doivent tenir les sapeurs pompiers sur l'échiquier de l'ensemble du territoire national en matière de Sécurité Civile. Cela devra se traduire par une valorisation des postes à la D.S.C., à l'E.M.I.Z. et auprès du Ministre.

3. Le SNSPP-PATS maintient son intérêt pour la création d'un centre de gestion des E.S.D., mais qui ne se limiterait pas aux incidents de carrière. La D.S.C., l'E.N.S.O.S.P. ou le C.N.F.P.T. pourraient se charger de cette tâche.

Si la D.S.C. devait remplir cette fonction, il serait nécessaire de la renforcer en terme de moyens humains et matériels.

Concernant le C.N.F.P.T. ou l'E.N.S.O.S.P., l'avantage de la gestion par un conseil d'administration éviterait l'éloignement des élus du système, a fortiori, si l'E.N.S.O.S.P. était retenue. Cette situation permettrait également de se reposer sur les instances paritaires créées dans ces structures.

4. Le SNSPP-PATS est favorable à la création du grade de général pour les postes à la D.S.C., à l'E.M.I.Z., à l'E.N.S.O.S.P. et auprès du Ministre, mais en aucun cas dans les S.D.I.S. de 1^{ère} catégorie. L'accès à ce grade récompensera un parcours qualifiant et un passage obligatoire dans un S.D.I.S. de 1^{ère} catégorie.

Compte-tenu de ce passage obligatoire l'accès aux S.D.I.S. de 1^{ère} catégorie deviendra de fait plus intéressant et évitera ainsi les vacances de postes de longues durées.

5. Concernant le recrutement des Directeurs, nous considérons que les employeurs doivent-être destinataires de toutes les candidatures adressées à la D.S.C. et qui correspondent aux profils de postes statutaires.

A titre accessoire, mais néanmoins important, nous tenons à rappeler que le SNSPP-PATS/CFTC a un siège de titulaire au CNFPT et au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, contrairement à Avenir Secours-CGC.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos respectueuses salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrice BEUNARD', is written over the printed name.

Patrice BEUNARD,
Président.
Membre de la CNSIS,
Membre du Conseil Supérieur FPT.